

## À NOUVEAU UN CHANTEUR HOMOPHOBESUR UNE SCÈNE BELGE ?

Liège-Bruxelles-Paris, jeudi 15 juillet 2010  
Communiqué de presse n°TR10INT09H2



Tjenbé Rèd!



Tout comme il y a trois semaines, nous sommes confrontés à la présence d'un artiste connu pour ses appels au meurtre à l'encontre des personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) au sein d'un festival qui se veut multiculturel, axé sur la diversité et la tolérance. En effet, le chanteur CAPLETON se produira dimanche 18 juillet prochain à Dour.

Conjointement avec Amnesty International Belgique, ARC-EN-CIEL WALLONIE a interpellé les organisateurs du festival afin de leur exprimer notre étonnement. Dans leur réponse, ils nous signifient qu'ils ont pris les mesures nécessaires pour que l'artiste ne présente pas de chansons à caractère homophobe au public, ayant signé un document le 7 juin 2005 dans lequel il écrit qu'«il se désole que ses chansons aient pu être mal interprétées». Ses paroles disent notamment : «L'homosexualité est contre l'humanité... Brûlez les gays... Saignez-les... Je tire sur les sodomites et les pédés... Tu devrais savoir que CAPLETON brûle les queers... Le même feu s'applique aussi aux lesbiennes... Étranglez et pendez tous les queers qui viennent ici... La terre mère dit qu'aucun ne doit survivre...»

Cette année-là, plusieurs de ses concerts avaient déjà été annulés à cause de ses propos homophobes : à Lille, Toulouse, Reims, en Suisse, à San Francisco, New Orleans et West Hollywood.

CAPLETON aurait signé, le 10 mai 2007, le REGGAE COMPASSIONATE ACT (RCA) par lequel il se serait engagé à ce qu'aucune place ne soit laissée à la haine et aux préjugés et à ce qu'aucune place ne soit faite au racisme, à la violence, au sexisme et à l'homophobie dans sa musique. Or, le 25 décembre 2007, il récidivait lors d'un concert en Jamaïque.

S'il est vrai que le chanteur ne semble pas tenir ces propos lors de ses concerts en Europe, il n'en reste pas moins qu'il est reconnu comme étant une star dans son pays, notamment pour ses incitations au meurtre à l'encontre des homosexuels. En Jamaïque, le discours homophobe est devenu constitutif d'une certaine identité. En juin 2004, un homosexuel jamaïcain a été lynché à la sortie d'un concert de reggae. Ses assassins ont juste mis en pratique ce qu'ils avaient entendu quelques minutes auparavant.

Nous n'acceptons pas que les organisateurs se retranchent derrière la sacro-sainte «liberté d'expression». Ils n'inviteraient certainement jamais de chanteur appelant à gazer les juifs. Un appel au meurtre à l'encontre des homosexuels a-t-il davantage raison d'être ? Il est bien clair que non.

Ce genre de discours ne peut être toléré et encore moins cautionné en Belgique. Bien que le chanteur se soit engagé à ne pas tenir de propos homophobes au sein du festival de Dour, nous ne pouvons néanmoins en avoir d'assurance, d'autant plus qu'il s'exprime en créole uniquement compréhensible par les initiés et certains de ses fans.

Au nom des valeurs défendues dans notre pays, notamment en matière de non discrimination sur base de l'orientation sexuelle, nous demandons aux organisateurs de ce type de festivals ainsi qu'à leurs pouvoirs subsidiants et sponsors de veiller à ce qu'aucune tribune ne soit offerte à ce genre d'«artiste».

Verlaine BERGER  
Chargée de communication  
ARC-EN-CIEL WALLONIE  
+32 (0)495/62 04 32

Avec le soutien de Tjenbé Rèd ([www.tjenbered.fr](http://www.tjenbered.fr)) et Rainbow House ([www.rainbowhouse.be](http://www.rainbowhouse.be))